

Direction départementale des territoires et de la mer

SATT
Service aménagement des territoires et transitions
Pôle urbanisme et contractualisation

Rennes, le 2 1 OCT. 2024

Affaire suivie par : Clément BÉBIN

Tél.: 02 90 02 33 27

Courriel: ddtm-planification@ille-et-vilaine.gouv.fr

 $N.\ r\'ef.: 20240410_LET_SATT-n665a_destinataire_prefet-rb_AvisPLU_vf_Rennes$

Objet : avis de l'État relatif à la déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi

Madame la présidente,

Vous m'avez adressé pour avis votre déclaration de projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLUi de Rennes Métropole.

Cette procédure d'évolution du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est dédiée au projet de suppression du passage à niveau dénommé "PN4", situé à Maison-Blanche sur la commune de Saint-Grégoire.

Ce projet implique notamment de supprimer une partie de protection paysagère identifiée portant sur une haie et une zone humide.

Je constate que la stratégie d'évitement, de réduction et de compensation convenue pendant les échanges préparatoires au dépôt de l'autorisation environnementale a bien été retraduite dans votre projet.

Après examen des pièces constitutives, j'émets un avis favorable à votre déclaration de projet n°1.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets

Je vous prie d'agréer, Madame la présidente, l'expression de ma considération distinguée

Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité de la zone Ouest, préfet d'Ille-et-Vilaine par intérim,

par délégation, le Secrétaire général,

Pierre LARREY

Copie à : DDTM35 SATT

DÉLÉGATION TERRITORIALE DE RENNES-BROCÉLIANDE

Madame Nathalie APPERE Présidente de Rennes Métropole 4 avenue Henri Fréville CS 63126 35031 RENNES CEDEX